

## Arrêté ministériel portant désignation des membres du Conseil général de concertation pour l'enseignement spécialisé

A.M. 03-10-2016

M.B. 04-11-2016

La Ministre de l'Education,

Vu le décret du 03 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, tel que modifié, notamment le chapitre XIII;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement et notamment son article 13;

Vu l'arrêté ministériel du 10 juillet 2012 portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé;

Considérant que les membres visés ci-dessous répondent aux conditions fixées par le décret précité;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés comme membres du Conseil :

1. En tant que membres effectifs :

*1<sup>o</sup> Représentant de l'Administration :*

- Mme Lise-Anne HANSE, directrice générale de l'Enseignement obligatoire

*2<sup>o</sup> Représentant du Service de l'Inspection*

- M. Pierre FENAILLE, inspecteur coordonnateur

*3<sup>o</sup> Représentants de l'Enseignement de caractère professionnel :*

- Mme Véronique NOEL, collaboratrice juridique de la FédEFoC;
- Mme Pascale GEUBEL, directrice;
- M. Michel GOOSSENS, responsable du secteur Enseignement spécialisé secondaire;
- M. Patrick LENAERTS, secrétaire général adjoint de la FESeC;
- Mme Martine-Hélène LAHAUT, chargée de mission;
- Mme Frédérique BOUFFIOUX, conseillère Enseignement spécialisé;
- M. Thierry ROSVELDS, Directeur.

*4<sup>o</sup> Représentants de l'Enseignement de caractère non professionnel :*

a) Représentants de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

- M. Jean-Louis FRANCOIS, chargé de mission;
- Mme Claude POLIART, directrice;
- Mme Catherine PRAILLET, directrice.

b) Représentants de l'Enseignement officiel subventionné :

- Mme Mireille SBRASCINI, coordinatrice pédagogique de l'Univers Enseignement spécialisé du C.E.C.P.;
- Mme Dominique CLIQUART, inspectrice pédagogique COCOF;



- M. David PETERMANS, coordinateur pédagogique.

c) Représentant de l'Enseignement libre non confessionnel subventionné:

- M. Michel BETTENS, secrétaire général de la F.E.L.S.I.

*5° Représentants des organisations syndicales représentatives :*

a) Niveau fondamental

- M. Francis CLOSON, C.G.S.P.;  
- M. Thierry DELHOUX, C.S.C.e.;  
- M. Marc MANSIS, A.P.P.E.L.

b) Niveau secondaire

- Mme Delphine CUPERS, C.G.S.P.;  
- M. Fabrice PINNA, C.S.C.e.;  
- Mme Joëlle WAUTELET, S.L.F.P.

*6° Représentants du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé :*

- M. Jean-François DELSARTE, président du conseil;  
- M. Patrick BEAUFORT, vice-président du conseil.

2. En tant que membres suppléants :

1° Représentant de l'Administration :

- M. William FUCHS, directeur.

2° Représentant du Service de l'Inspection

- M. Maurice MERKELBACH, inspecteur.

3° Représentants de l'Enseignement de caractère confessionnel :

- Mme Catherine FRERE, secrétaire générale adjointe de la FédEFoC;  
- M. Godefroid CARTUYVELS, secrétaire général de la FédEFoC;  
- M. Philippe VAN GEEL, chargé de mission;  
- M. Christophe CAVILLOT, chargé de mission;  
- M. Eric DAUBIE, secrétaire général de la FESeC;  
- Mme Nadia VANDESANDE, directrice;  
- M. Jean-Luc RONDIA, chargé de mission.

4° Représentants de l'Enseignement de caractère non confessionnel :

a) Représentants de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

- M. Didier LETURCQ, directeur général adjoint du Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles;  
- Mme Sylvia SPITALIERI, directrice;  
- Mme Joëlle RUL, directrice.

b) Représentants de l'Enseignement officiel subventionné :

- Mme Carole DAUT, coordinatrice pédagogique;  
- M. Freddy SOHIER, directeur général de l'action sociale de la province du Hainaut;  
- Mme Britt KETELAER, directrice.

c) Représentant de l'Enseignement libre non confessionnel subventionné:

- Mme Valérie LEONET, conseillère F.E.L.S.I.

5° Représentants des organisations syndicales représentatives :

a) Niveau fondamental

- Mme Christiane CORNET, C.G.S.P.;

- M. Jean-René THONARD, C.S.C.e.;

- M. Jean-François GHYS, A.P.P.E.L.

b) Niveau secondaire

- Mme Rita DEHOLLANDER, C.G.S.P.;

- M. Freddy LIMBOURG, C.S.C.e.;

- Mme Muriel VIGNERON, S.L.F.P.

6° Représentants du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé :

- M. Christian LIEUTENANT, directeur;

- Mme Anouck POELS, coordinatrice pédagogique.

**Article 2.** - Le secrétariat du Conseil général est assuré par le service de l'Administration.

**Article 3.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé du 10 juillet 2012 est abrogé.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Bruxelles, le 3 octobre 2016.

Mme M.-M. SCHYNS